

PV Séance du 28 décembre 2022

Convocation 19 décembre 2022

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 28 décembre 2022, à 17h30, suivant la convocation en date du 19 décembre 2022, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

Présents : M. ANOMAN – M. BIDAUD – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON – M. THEYS

Représentés : M. APPIAH (M. BIDAUD) – M. BODIN (par M. DUMONT SAINT PRIEST) – MME PASQUIER (M. ANOMAN)

Excusé : M. FRAYSSE

Secrétaire de séance : MME REDON

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Motion d'urgence relative au désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois :
Suite à celle prise par le Conseil départemental lors de sa séance du 15 décembre 2022

Les membres du conseil municipal valident cette proposition et décident à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1 - Procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Candidature pour la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie des territoires sur la commune de Bujaleuf.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que début 2022, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé la création de 200 brigades de gendarmerie afin de rapprocher les forces de l'ordre de la population. Ces futures brigades pourraient prendre la forme de nouveaux types d'implantations avec des expérimentations sur plusieurs départements.

M.GAGNAIRE, dit qu'en Haute-Vienne, il y aura 2 ou 3 unités créées :

- 1 brigade territoriale
- 1 ou 2 brigades des territoires ; implantation de logements avec un local de service sans accueil de public. L'objectif est d'implanter cette unité dans un milieu stratégique sur le plan géographique.

Il n'est pas nécessaire que ces logements soient situés aux abords du local de service.

7 logements sont à trouver pour 2027, 3 dans un premier temps.

A ce titre, le service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie à Limoges a validé, lors de sa visite sur site le 12 décembre 2022, la proposition de la commune sur la mise à disposition des locaux de l'ancienne gendarmerie pour une implantation dès l'année 2023.

Une alternative pourra être également proposée telles que des constructions préfabriquées ou à structure métallique coûtant environ 1 200 €/m² HT.

Monsieur le Maire précise que le dossier de candidature doit être déposé à la Préfecture avant le 15 janvier 2023.

Il invite les membres du Conseil municipal à se prononcer,

Plusieurs points sont à clarifier car la mise à disposition des locaux de l'ancienne gendarmerie pourrait modifier certains projets comme l'implantation du dispensaire.

D'autre part, les emprunts nécessaires à l'éventuelle réalisation de cette opération pourront être couverts par les loyers.

Des locations dans le parc privé sont également possibles.

Une certaine prudence reste nécessaire notamment en raison de la non connaissance de la durée d'engagement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit à ce stade que d'une simple candidature.

Le Conseil municipal,

Considérant que suite à la dissolution de la brigade territoriale de gendarmerie en 2009, la candidature est pleinement justifiée pour l'implantation d'une brigade de gendarmerie des territoires.

Considérant la nécessité de renforcer la présence des services publics sur le territoire, il serait opportun que la commune de Bujaleuf :

- dépose sa candidature pour la mise en place d'une brigade de gendarmerie des territoires ;
- mette à disposition des locaux pour les accueillir dès 2023 ;

Décide, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **d'autoriser le Maire à déposer la candidature de la commune de Bujaleuf** auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne pour la mise en place d'une brigade de gendarmerie des territoires,
- **d'autoriser le Maire à signer tout document** devant intervenir dans ce cadre,
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires** aux fins envisagées.

3 - Don de la parcelle cadastrée section A n°1587.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'étude de Me BERTRAND-MAPATAUD a envoyé un courrier expliquant que M. Frédéric PORLAN souhaite céder gratuitement à la commune de Bujaleuf la propriété de son terrain sis route de la Croix Maulde et cadastré section A n°1587 d'une superficie de 2 314 m².

Le Maire précise que si cette opération devait aboutir, M. PORLAN adjointrait à la parcelle de terrain susmentionnée une seconde parcelle cadastrée section A n°1395 située en bordure de la voie publique d'une superficie de 20 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'accepter le don des deux parcelles cadastrées section A n°s 1587 et 1395,**
- de demander au Maire d'aviser l'étude de Me BERTRAND MAPATAUD, notaire à SAINT LEONARD DE NOBLAT, de cette décision,
- de conférer tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer tous actes et pièces nécessaires à la bonne fin de cette opération .

4 - Motion d'urgence au désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois.

Monsieur la Maire soumet au Conseil municipal la motion adoptée par le Conseil départemental lors de sa séance du 15 décembre 2022 :

« Considérant que les récentes annonces du Chef de l'Etat sur les RER métropolitains apparaissent en totale contradiction avec les politiques portées lors de son premier mandat et aujourd'hui encore ;

Soulignant que le contrat de performance de SNCF Réseau ne répond aucunement aux enjeux de régénération comme aux enjeux de modernisation ;

Rappelant que la SNCF vient d'être reconnue coupable par le tribunal d'Evry pour la catastrophe ferroviaire de Brétigny pour avoir failli à sa mission de maintenance, ce qui a causé la mort de 7 personnes et fait de nombreux blessés ;

Rappelant qu'en dépit des propos tenus en 2019 par Madame BORNE, alors ministre des Transports, les lignes ferroviaires de notre département (POLT et TER) sont toujours insatisfaisantes ;

Souligne qu'au contraire la qualité du service se détériore du fait de problèmes récurrents de propreté, de régularité, de ponctualité, ou encore de fiabilité des trains ;

Rappelle les nombreuses démarches entreprises en ce sens auprès de la SNCF et des différents ministres des Transports pour demander l'indispensable amélioration de cette ligne ferroviaire et la réduction du temps de trajet en dessous de 3 h 00 et du matériel roulant performant ;

Partage le constat établi par le Directeur général de Legrand eu égard aux incidences délétères des modifications d'horaires des trains Intercités en partance de Limoges et aux retards ou annulations réguliers sur la ligne ;

Regrette que les projets d'évolution et les autres pistes développées pour gagner en temps et en qualité de voyage n'aient pu aboutir, ce qui aurait contribué à désenclaver notre territoire et à faciliter l'activité des entreprises installées en Haute-Vienne ;

Déplore la durée de fermeture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême qui, depuis 2018, est toujours en attente de réouverture mais également certaines dessertes ; fines en danger sur notre territoire ;

Insiste sur le fait que les habitants et les acteurs économiques de ce territoire ont fait preuve de beaucoup de patience et attendent maintenant des avancées concrètes ;

Alerte sur la nécessité de débloquer cette situation qui pénalise tous les efforts d'attractivité déployés sur notre territoire ;

Dénonce l'inertie de la SNCF et de l'Etat qui laissent volontairement sans réponse des dizaines de milliers de voyageurs entre Limoges et Paris après le déraillement d'un train de marchandises puis de gel (phénomène pourtant récurrent) ;

Exige du ministre des Transports d'intervenir auprès du Président de la SNCF afin que les trains scandaleusement et abusivement supprimés, notamment ceux de 6 h 00, soient remis en service avec un temps de parcours compatible avec des rendez-vous et des réunions en matinée ;

Demande, à l'heure où le train constitue le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement, à ce que le gouvernement œuvre pour accélérer la livraison des matériels roulants neufs promis depuis plus de 15 ans et pour améliorer le temps de parcours entre Limoges et Paris en moins de 3 heures et mette ainsi fin au mépris de l'Etat à l'égard de tout le bassin de population compris entre Montauban et Orléans. »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'adopter également cette motion pour le désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois et le maintien de son attractivité économique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50

Signatures

Le Maire
Jean-Michel BIDAUD

Secrétaire Séance
Anne-Marie REDON